

CHARTRE des Cie OFF / Festival 48ème de rue à Mende

La Ville de Mende est « ville ouverte » à tous les « artistes de rue » faisant la démarche volontaire de venir se présenter à Mende au mois de juillet pendant les 2 jours du « Festival 48ème de rue » (les 6 et 7 juillet 2019)

L'association Labo'Art, productrice du Festival 48ème de rue, a mis en place une inscription (en ligne) pour définir les lieux et les horaires des rendez-vous artistiques et en informer le public.

Le but de « la charte des compagnies OFF » est de définir les principes de ce rendez-vous à travers les quelques règles du jeu qui permettent à ce « rendez-vous » des arts de la rue d'exister dans le meilleur état d'esprit possible.

1 - ESPRIT DE PARTICIPATION

Les compagnies/artistes participent à ce rendez-vous de leur propre initiative en proposant des spectacles/actes artistiques proches de la spécificité qui les réunit à Mende : Le théâtre de rue, la musique.

Chaque compagnie/artiste désirant venir à Mende dans le cadre du festival OFF doit se signaler et s'inscrire auprès de l'association via le site internet <http://www.48emederue.org/inscription-compagnie-off/> des compagnies OFF.

- A partir de janvier 2019 et ce jusqu'au 1 mai 2019.

2 - LES RESPONSABILITÉS DES COMPAGNIES/ARTISTES

La compagnie/artiste assure l'entière responsabilité de ses activités et communique son statut juridique (association, coopérative, artiste libre...). Chaque compagnie/artiste prend en charge ses frais : hébergement, transport, fiche technique ... (seul les repas des personnes nécessaires au plateau durant la durée du festival seront à la charge de notre association (si ils sont prévu à l'avance).

La compagnie/artiste déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques dépendants de sa responsabilité.

La compagnie/artiste s'engage à se mettre en conformité avec les obligations légales et à en assurer le paiement (droits d'auteur s'il y a lieu, social, sécurité...)

La compagnie/artiste s'engage à respecter l'espace public, à rendre les lieux utilisés dans l'état où elle les aura trouvés à son arrivée et à faire preuve de BON SENS dans l'occupation de l'espace public.

Ce « Bon sens », signifie le respect des espaces publics partagés mais aussi le respect de la propriété privée.

Ce « bon sens » signifie aussi de ne pas obstruer la signalétique urbaine et routière qu'elle soit événementielle ou permanente, et de ne pas encombrer sans autorisation de quelque manière que ce soit les axes de circulation routière et piétonne ...

La compagnie/artiste admet savoir que l'affichage sauvage est interdit.

La compagnie/artiste s'engage à limiter l'utilisation de sono portative et autre système d'amplification sonore, et à en contrôler le volume sonore pour le respect de l'écoute et du partage de l'espace public avec les autres artistes présents.

La compagnie/artiste s'engage à limiter l'utilisation des seuls véhicules autorisés pour le montage et le démontage aux horaires spécifiés ensemble et à ne pas circuler ou stationner en centre-ville en dehors de ces horaires.

Pour le respect du public, la compagnie/artiste s'engage à respecter les horaires et lieux de prestation annoncés. En cas d'annulation ou de départ durant le festival, la compagnie/artiste avertira impérativement le responsable de l'accueil des compagnies OFF.

3 - LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LABOART

Le festival, en concertation avec les pouvoirs publics, s'engage à définir un lieu et un horaire de représentation par jour et par spectacle pour chaque compagnie OFF. Une confirmation de votre inscription vous parviendra avant le mois de juin.

Le Festival fournit une alimentation électrique sur certains lieux de représentation et assure faire tout son possible pour satisfaire aux besoins électriques des compagnies qui l'aurons demandé lors de leur inscription.

Pour l'ensemble des compagnies, le festival éditera un programme.

La compagnie y sera citée dans la mesure où elle aura respecté la présente charte.

La participation au festival en tant que compagnie OFF, implique l'acceptation de cette charte dans son intégralité.

Fait le 2019,

à,

Nom de la compagnie/

artiste :

Nom du responsable signataire de la

charte :

Signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé »